

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Reçu en préfecture le 20 septembre 2024

Publié le 20 septembre 2024

ID: 99\_DE-042-244200770-20240912-D20240048\$10

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

# **DELIBERATION N°2024.00483**

# CHARTE DE COOPÉRATION CULTURELLE – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - PROJET EAC SAINT-ETIENNE – MARCHES ITINÉRANTES SUR LA MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44 Nombre de pouvoirs : 11 Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

## **Membres titulaires présents:**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON. Mme Ramona GONZALEZ GRAIL. M. Christian JOUVE. M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

# Pouvoirs:

- M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
- M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
- M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
- M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,

- M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
- M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
- M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE.
- M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
- M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

# Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY



### **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024**

# CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - PROJET EAC SAINT-ETIENNE – MARCHES ITINERANTES SUR LA METROPOLE

Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle signée en 2019, souhaite « faciliter la coopération des acteurs culturels pour favoriser la création et le développement culturel vers tous les publics de la Métropole ».

Dans ce cadre, un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé auprès des communes signataires de la charte pour « favoriser l'émergence et la création de projets d'Education Artistique et Culturelle ». Il s'adressait aux structures culturelles ou institutions culturelles du territoire.

À la suite de cet appel à manifestation d'intérêt, la Commune de Saint-Etienne, a déposé un projet en lien avec Saint-Etienne Métropole.

Le projet de Marches Itinérantes sur la Métropole, propose un théâtre d'improvisation, qui s'articule autour de 4 temps :

- la collecte d'interviews,
- la marche,
- le travail d'improvisation sur canevas (fournis par les interviews),
- la constitution du public, le spectacle à proprement parler, suivi du temps d'Assemblée.

L'itinéraire prévu pour les Marches d'été sur le territoire Métropolitain est : Saint-Etienne – Saint-Chamond – la Terrasse-sur-Dorlay – la Chapelle Villars – Sainte-Croix-en-Jarez – Rive de Gier – Chazelle sur Lyon – Andrézieux-Bouthéon.

Elles se sont déroulées du 26 au 31 août 2024. Dans chaque commune traversée il y a eu les

4 temps du projet. Les publics visés sont les habitants des villages et villes traversées.

Le budget global de ce projet est de 28 000 €.

Une convention de partenariat est signée entre la Ville de Saint-Etienne, la Compagnie « Augustine Turpaux » et Saint-Etienne Métropole pour définir les devoirs et obligations de chacun et les modalités de versement de la participation financière de Saint-Etienne Métropole.

Il est proposé d'accorder une participation financière de 8 000 € à la compagnie « Augustine Turpaux » afin de réaliser ce projet pour et avec les habitants des villages et villes traversées.

## Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve le versement d'une participation financière de 8 000 € pour le projet</u> porté par la compagnie Augustine Turpaux ;
- approuve la convention de partenariat dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif de la Charte de Coopération culturelle à intervenir avec ela Ville de Saint-Etienne, la Compagnie « Augustine Turpaux » et Saint-Etienne Métropole ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de partenariat ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574</u> du budget Culture des exercices 2024.

# Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, La secrétaire de Séance,

La Première Vice- Présidente

Siham LABICH

Sylvie FAYOLLE